



ACCUSATIONS MENSONGERES, GAV ET DIVERS

Par **Luc LEDOYEN**, le **03/11/2018** à **10:01**

Que se passe-t-il dans le cas d'une plainte pour violences conjugales non seulement infondée mais pas signée par l'intéressée?

Je dois passer en jugement bientôt. Sur les conseils de mon avocat, j'avais plaidé coupable, car selon lui, le « plaider coupable » était préférable puisqu' il permet de désengorger les tribunaux et de susciter la clémence des juges.

Suite au jugement rendu (condamnation à emprisonnement avec sursis, dommages et intérêts), il y a plus d'un an, mon avocat m'avait conseillé de faire appel de la condamnation, car selon lui, le divorce serait probablement prononcé avant une nouvelle comparution ; ce qui selon lui permettrait le classement de l'affaire. Il s'est bien trompé! Le divorce n'a toujours pas été prononcé et aujourd'hui, je suis convoqué au tribunal pour être de nouveau jugé.

J'ai eu accès au dossier complet qui m'oppose à mon épouse. Mon avocat ne m'a pas bien expliqué à quel point il était lourd! Après plusieurs décennies de vie commune, j'ai découvert que ma femme avait fait des mains courantes. Elle n'a aucun certificat confirmant des traces de violence, alors qu'elle prétend avoir reçu des coups de poing, coups de pied..

Jusqu'à présent, c'est sur les seuls dires de cette dernière que j'ai été condamné. Bien qu'elle ait essayé de trouver des témoins dans son entourage, rien ne confirme ses accusations mensongères. Auditionnés par téléphone, l'enquête de voisinage (contrairement à ce qu'affirme l'avocate de ma femme), personne n'a confirmé ses accusations de violence (certains ont même refusé de témoigner); ils ont seulement dit que ma femme se plaignait de violences physiques.

J'ai récupéré le dossier auprès du greffier et fait des copies du dossier à charge contre moi. Par exemple, une plainte a été établie en 2 exemplaires (A et B) . La commissaire divisionnaire a non seulement signé les deux exemplaires sans s'apercevoir que la présumée victime n'avait pas signé, mais dans l'un des deux exemplaires, la commissaire s'est trompée en écrivant la date à la main. Il y a une différence de 10 jours par rapport à la date de la déclaration.

Peut-il y avoir nullité et la garde à vue suite à cette plainte était-elle possible ?

Dans le cadre d'une seconde comparution, serait-il judicieux de faire une main courant ou porter plainte pour accusations mensongères de violences conjugales?

Je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle car les ressources prises en compte dépassent un peu les conditions. Ressources ayant servi à rembourser nos crédits (et auxquels ma femme ne participent pas, alors que le juge l'a sommé de faire face à ses obligations). Pourtant, elle retravaille et a perçu une énorme somme après une rupture conventionnelle.

Je suis au bord du gouffre. Je ne sais plus que faire

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **03/11/2018** à **10:13**

BONJOUR (on oublie trop souvent)!